

ANNEXE .TV - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .TV

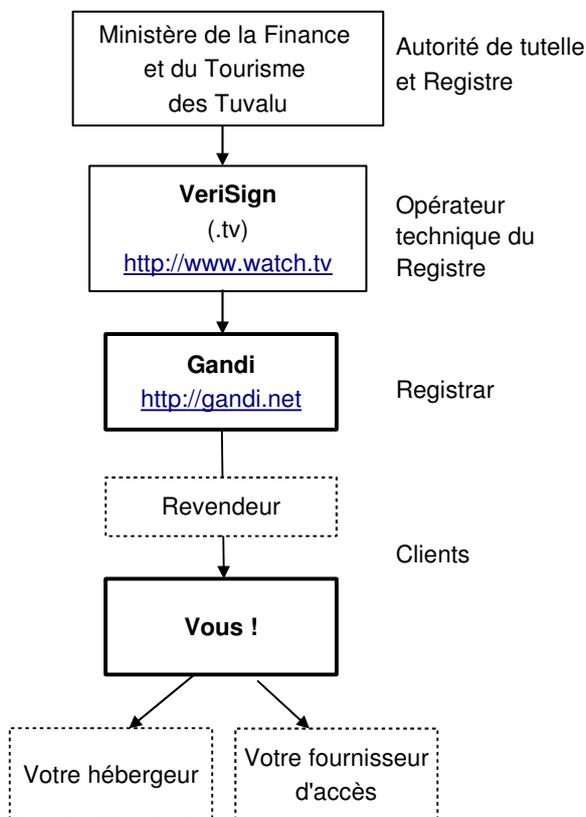
version n° 1.2 du 12 juillet 2011

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .TV supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .TV.1. Autorité de tutelle et Registre

.TV est l'extension officielle des Tuvalu. Cependant, elle est plus généralement utilisée pour les sites en rapport avec une activité télévisuelle. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .TV:



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .TV.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .TV, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .TV, définies par le Registre et VeriSign, consultables à l'adresse suivante:

- Politique d'enregistrement des noms de domaine en .TV: <http://www.verisign.com/domain-name-services/domain-name-registries/tv-domain-names/tv-cc-registry-policy/index.html>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .TV et à VeriSign. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .TV.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur: <http://www.gandi.net/domain/tv/info>

Les .TV sont ouverts à tous.

Pour enregistrer un nom de domaine en .TV, Vous devez respecter les conditions suivantes:

- la durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans;
- pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**;
- fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour;
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets sont interdits.

Article .TV.4. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur: <https://www.gandi.net/domain/price/detail/tv>

Selon les règles de VeriSign, les noms de domaine Premium sont soumis à des tarifs spécifiques communiqués par Notre service clientèle.

Article .TV.5. Stockage des données personnelles

Vous acceptez que le Registre du .TV et VeriSign accèdent à Vos données personnelles et les rendent publiques dans une base de données [Whois](#).

Article .TV.6. Règlement des litiges

VeriSign a adopté la politique de résolution des litiges « UDRP » de l'ICANN pour les noms de domaine en .TV, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve. Les textes régissant l'UDRP sont accessibles à ces adresses:

- Règlements ICANN concernant les litiges:
<http://www.icann.org/udrp/>
- Explications sur l'UDRP:
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP:
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application:
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- OMPI:
http://www.wipo.int/amc/fr/domains/cctld_db/codes/tv.html

Article .TV.7. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que:

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif;
- Votre domaine n'a pas un statut TransferProhibited;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration);
- Votre domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Selon les règles de VeriSign, les noms de domaine Premium ne peuvent pas être transférés.

Article .TV.8. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'initie en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .TV ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .TV.9. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

A partir de cette date, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .TV-